REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian HEISON, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2023

Présents : Mrs HEISON – DÉPLANTE – Mme CINTAS – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme BONANSEA – M. TURK-SAVIGNY – Mme BOUKILI - M. Jean-Marc TRUFFET - Mme DUMAINE – M. DUPUY – Mmes STABLEAUX – SANCHEZ – COGNARD – Mrs DEMEZ - ABRY – Mme CHAL - Mrs TAIX - ZANATTA – GARIN – Mme AVON – M. DULAC – Mme LABORIER - Mrs CLEVY – GOUTELLE - BERNARD-GRANGER – Mme CROENNE – Mrs Nicolas TRUFFET – HECTOR – Mme CHAUVETET.

Absents excusés : Mme GRANGER qui a donné pouvoir à M. HEISON – Mme JARRIER qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE – Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à M. CLEVY.

Absent : M. LOPES.

Mme Marie STABLEAUX a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-01-09

Nature : 7.1. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires
Objet : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2022 – 2023
Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly
Rapporteur : Mme Manon BOUKILI, Adjointe au Maire au Maire

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements.
- Mieux accompagner les familles, en particulier quand elles sont confrontées à des difficultés en matière de scolarité.

La Ville de Rumilly, conformément à la dernière délibération du Conseil Municipal de 2020, a signé avec la CAF une convention définissant les modalités de versement de la Prestation de Service CLAS relative à l'accueil des enfants sur cinq ateliers éducatifs.

La CAF de Haute-Savoie propose de renouveler pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, la convention d'objectifs et de financement pour l'ensemble des accueils éducatifs du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Les membres de la commission « Education – Enfance – Jeunesse » ont débattu de ce dossier lors de leur réunion en date du 13 décembre 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement CLAS,

CONSIDERANT QUE la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie propose de reconduire pour les ateliers éducatifs CLAS son soutien financier pour l'accueil des enfants sur des ateliers éducatifs d'accompagnement à la scolarité pour les années 2022/2023,

CONSIDERANT QUE la Commune de Rumilly souhaite continuer à bénéficier de ce financement,

CONSIDERANT QU'il convient par conséquent de renouveler la convention liant la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Rumilly,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » - Bonus associés à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer.

La Secrétaire de séance,	VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)	**Le Maire,**
Marie STABLEAUX		**Christian HEISON**